



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **9 septembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3302**

commune (s) : Corbas

objet : Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 emprises situées rue du Mont Blanc et avenue de Montmartin - Autorisation donnée à la société Anselme SA de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme et de permis de construire

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Da Passano

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 août 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 septembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Abadie, Colin, Mmes Laurent (pouvoir à Mme Jannot), Frih, Frier, M. Barge.

Absents non excusés : M. Barral.

**Commission permanente du 9 septembre 2019****Décision n° CP-2019-3302**

commune (s) :	Corbas
objet :	<b>Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 emprises situées rue du Mont Blanc et avenue de Montmartin - Autorisation donnée à la société Anselme SA de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme et de permis de construire</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 28 août 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.11 et 1.23.

La société Anselme SA, spécialisée dans la fabrication et la distribution en gros de charcuterie lyonnaise traditionnelle a pour projet de s'implanter sur des parcelles appartenant à la Métropole de Lyon situées rue du Mont blanc et avenue de Montmartin à Corbas. Ce projet comprend la construction des ateliers de fabrication, de stockage ainsi que des bureaux. Dans ce contexte, la société Anselme SA a sollicité la Métropole pour l'acquisition des parcelles cadastrées AS 97, AS 92 et une partie de la parcelle cadastrée AS 69.

Les parcelles cadastrées AS 69 et AS 92 font partie du domaine public de voirie métropolitain et doivent au préalable être déclassées.

Des études de faisabilité ont, d'ores et déjà, été engagées par les services de la Métropole aux fins de vérifier si aucun obstacle technique ne s'oppose au déclassement.

Il est donc proposé que la Métropole prenne acte, dès à présent, du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain des parcelles cadastrées AS 69 pour partie et AS 92 pour son intégralité.

Le déclassement proprement dit interviendra par décision ultérieure, après constatation de la désaffectation desdits biens.

Par ailleurs, il est proposé par la présente décision, que la Métropole en tant que propriétaire, autorise la société Anselme SA, à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme et de dépôt de permis de construire ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le principe du déclassement du domaine public de voirie métropolitain des parcelles cadastrées AS 69 pour partie située rue du Mont Blanc et AS 92 pour son intégralité située avenue de Montmartin à Corbas.

**2° - Autorise** la société Anselme SA à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme et de dépôt de permis de construire sur les parcelles cadastrées AS 69 pour partie située rue du Mont Blanc et AS 92 pour son intégralité située avenue de Montmartin à Corbas.

**3° - Cette autorisation** ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2019.**